

## Procès-verbal du Comité technique spécial de Wallis et Futuna en date du 22 mars 2022

Ordre du jour :  
Annexe 1

Présents :  
Annexe 2

Monsieur Thierry DENOYELLE, Vice-recteur des îles Wallis et Futuna ouvre la séance à 14h33 en adressant ses salutations aux membres du comité. Le quorum étant atteint, le secrétariat de séance est assuré par Madame Oliva PAKAINA, gestionnaire administrative du service des ressources humaines pour l'administration et par Madame Yasmina MALAU élue du syndicat FO.

### 1) Adoption du PV du 05 octobre 2021 (annexe 3)

M. Pascal SCHROETTER, élu du syndicat SNES/FSU dénonce le fait que des éléments et des propos échangés sur la question des sorties du territoire ne figurent pas sur le PV du 05 octobre 2021. Il est inscrit que « la question a déjà été traitée en CHSCT ». Il rappelle que le CTS et le CHSCT sont deux instances différentes et indique que les échanges partagés lors des séances doivent être retranscrits dans leur procès-verbal.

- ✓ M. Le Vice-recteur invite les représentants du SNES à transmettre les propositions de modifications du procès-verbal afin que celles-ci soient annexées au PV du 05 octobre 2021.

### 2) Calendrier 2023 (annexe 4)

Le calendrier 2023 est calqué sur celui de la Nouvelle-calédonie.

A l'unanimité et sous réserve de la prochaine commission consultative mixte territoriale (CCMT) le calendrier est adopté.

### 3) Bilan 2021 et perspectives 2022

#### ➤ Bilan des examens 2021 (annexe 5) – Calendrier 2022

Mme Siakuvasa TALAHA, cheffe du service des examens et concours, dresse le bilan des examens de la session 2021. Elle rappelle qu'en raison du contexte sanitaire, les établissements et les élèves ont fait face à une situation unique et inédite : l'annulation des examens et l'évaluation en contrôle continu. Sur les résultats, la réussite au DNB qui est régulièrement en hausse, on observe cette année une baisse de 3 points. Concernant les CFG et BAC, les résultats progressent respectivement de 27 et 16 points pour atteindre des niveaux records de 100% et de 93% de réussite. Le CAP enregistre un taux de réussite à 80% soit une stagnation au niveau de 2020. Avec un baccalauréat 2021 privé d'épreuves et octroyé principalement au contrôle continu, le nombre de bacheliers et les taux de réussite se sont envolés pour les trois filières (de 86% à 98%). Le BCG enregistre un taux record de 98% de réussite, soit 22 points supplémentaires en un an. La progression est respectivement de 12 et 10 points pour les BCP et BTN. Elle ajoute que les calendriers seront communiqués aux établissements et publiés prochainement sur le site du vice-rectorat. Elle précise que les dispositions nationales pour la session d'examens de juin en Métropole s'appliqueront à notre session australe. Les aménagements des épreuves de spécialité BAC seront effectifs sur le territoire c'est-à-dire que les épreuves écrites reportées en Métropole en Mai sont reportées à Wallis pour octobre/novembre. Par ailleurs, les inscriptions aux examens sont ouvertes à compter du 13 avril jusqu'au 16 mai 2022.

#### ➤ Bilan de l'orientation (annexe 6)

Mme Karine BLON, cheffe du service d'information et de l'orientation dresse le bilan des affectations post-3<sup>ème</sup> et du Parcoursup 2021. Au 1<sup>er</sup> tour des affectations, 119 élèves de 3<sup>ème</sup> ont été enregistrés. A l'issue du premier tour 88.8% obtiennent leur vœu n°1, 8.2% leur vœu n°2 et 3.1% leur vœu n°3. Au 2<sup>ème</sup> tour, 99% des élèves ont été affectés et un élève n'a pas formulé de vœux malgré de nombreuses sollicitations de l'établissement. Par ailleurs, certaines formations comme les BAC pro AGORA, MRC et MELC sont très sollicitées par les élèves. Soit 49% des élèves s'orientent vers la 2<sup>nd</sup> GT. Sur les affectations post-2<sup>nd</sup> GT, il y a eu 7 demandes de réorientation dont 6 demandes ont été acceptées et 1 en liste d'attente.

Concernant Parcoursup NC, sur la procédure principale, au total 64 candidats ont participé et 61 candidats ont obtenu une proposition principalement des licences et des BTS dont 50 candidats ont accepté. Sur la procédure complémentaire, 13 candidats ont formulé leurs vœux et 11 ont obtenu une proposition dont 10 ont accepté. Pour Parcoursup Métropole, la procédure est en cours jusqu'au 29/03/2022 puis le 07/04/2022 pour la validation des candidatures.

M.SCHROETTER demande si la procédure est la même pour Futuna et quelles sont les mesures mises en place sur la lutte contre le décrochage scolaire.

Mme BLON répond que oui et concernant la lutte contre le décrochage scolaire, le travail est effectué en collaboration avec Mme PICOT coordinatrice pédagogique en charge du suivi des élèves.

M. Le vice-recteur pose la question sur l'attractivité de la classe Prépa.

Mme BLON indique que nous avons un élève qui est intéressé.

➤ **Bilan de la rentrée 2022 (annexe 7)**

M. Jean BOREL, conseiller technique du 2<sup>nd</sup> degré, dresse le bilan de la rentrée 2022. Les effectifs du second degré sont de 1306 élèves, 858 collégiens et 448 lycéens. Ce constat a été transmis au ministère le 07 mars 2022. On remarque une baisse d'une trentaine d'élèves depuis l'an dernier.

Le second degré compte 167 personnels enseignants dont 34 contractuels et 133 titulaires. 29 nouveaux enseignants sont arrivés cette année sur l'académie auxquels s'ajoutent 3 mutations internes et 4 recrutements de contractuels hors remplacement.

4) **Gestion des personnels**

➤ **Renouvellement et remise à disposition**

M. BOREL indique que, selon une première estimation, 17 enseignants seraient partants cette année, 16 après 4 ans et 1 après 2 ans. 15 enseignants seraient reconduits après 2 ans. Il rappelle que l'an dernier, il y a eu des départs anticipés sur cette même promotion.

Il informe les membres du comité que 2 disciplines supplémentaires devraient bénéficier d'un coordinateur pédagogique. Certains d'entre eux auront une mission particulière de suivi des contractuels de leur disciplines.

Tous les nouveaux recrutés contractuels bénéficieront d'un tutorat ainsi qu'une ancienne enseignante contractuelle d'Anglais, changeant de discipline cette année pour intervenir en Lettre-anglais, et une enseignante contractuelle ETP de Wallisien intervenant également en Lettres, afin de lui permettre de se présenter à un concours de recrutement de cette discipline .

M.SCHROETTER demande s'il y a eu un appel à candidature concernant les correspondants pédagogiques. Il dénonce le fait qu'en Physique-chimie, 2 contractuels ont reçu un mail indiquant que le correspondant pédagogique passera dans leur classe pour une visite conseil en présentiel. Il rappelle que le correspondant n'a pas vocation à aller dans les classes et faire des visites conseils. Mme JOUBERT, élu du syndicat SNES/FSU rappelle la procédure, à chaque début d'année les professeurs reçoivent un mail venant de la part des chefs d'établissement demandant de porter leur candidature pour être correspondant pédagogique.

M.BOREL répond que les appels à candidatures n'ont concernés que la discipline connaissant un départ du correspondant. Il indique que des appels à candidature pour les autres disciplines étaient inutiles. En effet, les sortants étant tous volontaires et ayant tous été validés par leurs corps d'inspection et par le vice-rectorat, il auraient, de toutes façons, été reconduits dans leur mission. Concernant le correspondant de Physique chimie, il est certains qu'il a agi trop vite dans ses démarches.

➤ **Compagne PPCR 2021-2022**

M.BOREL informe les membres du comité que 9 personnes sont éligibles à un rendez-vous de carrière au titre de l'année scolaire 2021-2022, dont 8 enseignants. 3 nouveaux arrivants ont pu bénéficier de leur rendez-vous de carrière dans leur académie d'origine, 5 enseignants restent donc encore concernés. En raison des difficultés d'accès au territoire liées à la situation sanitaire, les rendez-vous de carrière avec les inspecteurs se dérouleront en visioconférence. L'entretien avec le chef d'établissement, lui, se déroulera normalement, en présentiel.

Mme JOUBERT, demande s'il y a de nouveaux IA-IPR et quelles sont les conséquences en cas de refus du collègue.

M.BOREL, indique qu'il y a de nouveaux inspecteurs et, qu'en cas de refus du RDVC, l'enseignant perd le bénéfice d'une possible promotion.

5) **Plan de formation (annexe 8)**

M.BOREL indique que les formations ont été remontées par les correspondances pédagogiques suite aux échanges avec les inspecteurs disciplinaires. En générale, toutes les propositions ont été acceptées. Pour l'EPS, le correspondant pédagogique n'a pas transmis officiellement les propositions. A cet effet, l'IA-IPR a été contacté, les formations seront revues et validées afin qu'elles soient intégrées dans le PAF. M.BOREL, fait lecture de la synthèse concernant la mise en place et l'élaboration du plan de formation 2022.

M.SCHROETTER dénonce un bilan du plan de formation ne comportant qu'une seule page et indique que M. le COPPIC est

souvent absent. Il exprime son mécontentement tant au niveau de la forme et du contenu du bilan.

## Questions diverses

### I. Pédagogie

- 1) **Équipement informatique des établissements** : Pourquoi malgré les annonces récurrentes lors du dernier CTS, de nombreux établissements n'ont-ils toujours pas reçu de dotation informatique ?

M.Olivier BONHOMME, chef du service des systèmes d'informations répond que le matériel commandé en juin 2021 a été reçu en février. Aussi, l'installation se fait progressivement dans les établissements de manière équitable et ajoute qu'il y a la planification d'une 2<sup>ème</sup> commande pour le mois d'avril.

Mme MALAU demande si les 2 ordinateurs de la section métallerie et mécanique auto ont été réceptionnés.

M.BONHOMME répond que non, la commande a été faite en octobre et le fournisseur a reçu qu'un ordinateur.

Mme MALAU demande si on ne peut l'acquérir au fur et à mesure que les ordinateurs arrivent car les sections ont déjà commencé. Elle rappelle le câblage en réseau dans les trois ateliers qui s'est fait l'an dernier et dénonce qu'à ce jour il y a aucun outil informatique.

M.BONHOMME indique qu'effectivement aucun ordinateur doté par la DSI mais les enseignants ont apporté leur ordinateurs.

Mme MALAU explique que les 2 ordinateurs ont été acquis suite aux échanges du protocole. Cependant, les ordinateurs ont été prévus pour la rentrée 2022. Or, nous sommes en fin mars aucun ordinateur a été reçu de même pour l'imprimante.

M.BONHOMME explique que malheureusement il ne peut se substituer au fournisseur. Il comprend le besoin mais ne peut affirmer quand est ce que le matériel pourra être livré. Il indique qu'un dialogue a été engagé avec le fournisseur, il y a quelques semaines pour savoir s'il est en capacité de nous livrer. Celui-ci répond qu'il avait encore une dateline fixée à la fin du mois de mars. Dans le cas où il ne peut nous fournir, toutes les mesures nécessaires seront prises.

- 2) **Unité Localisée d'Inclusion Scolaire du collège de VAIMOANA** : Pourquoi un enseignant référent ASH n'est-il pas nommé pour gérer l'ULIS, Ne faudrait-il pas plus de moyens humains (AVS) afin d'assurer une prise en charge de qualité des enfants aux profils si différents ?

M.BOREL indique qu'au niveau du fonctionnement académique, nous avons un inspecteur référent ASH, M.KIFFER, une coordonatrice des ESS pour le second degré, la psychologue scolaire, et le responsable de l'ULIS. Cette situation est issue en particulier du fait que le 1<sup>er</sup> degré ne veut plus libérer d'enseignant pour cette mission de coordination. Il explique qu'en raison de la taille de l'ULIS, nous ne pouvons faire venir un coordonateur de la métropole.

Mme JOUBERT explique que la question repose sur les enseignants face aux élèves. Des collègues du 1<sup>er</sup> degré ont été formés pour enseigner dans des classes spécialisées. Cependant, elle souhaite comprendre pourquoi les demandes de détachement de certains collègues du 1<sup>er</sup> degré pour enseigner dans le lycée ont été acceptés mais pas autorisés pour l'ULIS.

M. Le vice-recteur explique que nous sommes dans un territoire où l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré est concédé à la mission catholique. Il indique qu'il y a aucun détachement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, ils sont en disponibilité. La décision du directeur de la DEC a été de récupérer tous les enseignants du 1<sup>er</sup> degré exerçant dans le 2<sup>nd</sup> degré. Cependant, une enseignante a souhaité être sur l'ULIS VAIMOANA, elle a eu un avis favorable de l'inspecteur et du vice-recteur. Or, le directeur de l'enseignement catholique a indiqué que la demande de disponibilité a été faite hors délais ce qui ne lui permettait pas d'organiser son service. Par conséquent, il y a eu des engagements de la part de l'enseignant concernant sa demande de disponibilité et le vice-rectorat afin de la prendre en contractuelle dans la classe ULIS en 2023.

- 3) **Projet éducatif des îles Wallis et Futuna** : Les syndicats seront-ils associés à l'élaboration du prochain projet éducatif territorial ?

M.Le Vice-recteur explique que le 20 mars dernier il y a eu les élections territoriales et qu'il appartient aux nouveaux membres de l'assemblée territoriale de définir le projet éducatif par rapport aux spécificités du Territoire.

### II. Gestion du Personnel

- 4) **Accueil des nouveaux enseignants** : Pourquoi aucune journée d'accueil des nouveaux enseignants n'a-t-elle pas été proposée cette année sur Wallis ?

M. Le vice-recteur indique que la journée a été annulée car tous les enseignants n'étaient pas encore sur le territoire. Il souligne qu'il s'agit d'une des actions recommandées par l'inspection générale.

- 5) **Arrivée de certains enseignants après la rentrée** : Pour des raisons indépendantes de leur volonté, plusieurs

*enseignants n'ont pu regagner le territoire qu'après la rentrée. Comment ces retards seront-ils gérés administrativement et financièrement ?*

M. Le vice-recteur répond que jusqu'à présent ils sont placés en autorisation spéciale d'absence et que financièrement ils sont indexés.

6) **Congé administratif « restreint »** : *Malgré les situations sanitaires et géopolitiques actuelles, le congé administratif sera-t-il accessible cette année aux fonctionnaires de l'Etat, résidant à Wallis et Futuna, selon les dispositions habituelles ?*

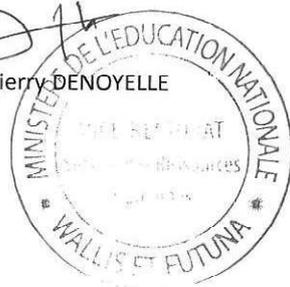
M. Le vice-recteur rappelle que le congé administratif est un droit et indique que la circulaire a été transmise aux établissements par Mme Sesilia SAVEA, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines pour un retour attendu le 13 mai 2022.

Mme MALAU demande la possibilité d'une dérogation concernant le lieu et la période. Avec la crise sanitaire du COVID, les agents demandent de bénéficier d'un congé administratif sur la Nouvelle-Calédonie et si possible en cours d'année.

Mme SAVEA répond, que cela n'est pas possible sur la Nouvelle-Calédonie et concernant la période, seules les personnes placées en congé annuel peuvent bénéficier d'un congé administratif en cours d'année. M. Le vice-recteur ajoute que sur le trajet, il s'agit d'avoir un aéroport métropolitain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le secrétaire général remercie l'assemblée et clôture la séance à 17h30.

Le Vice-recteur,

  
Thierry DENOYELLE  
  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
WALLIS ET FUTUNA

La secrétaire de séance,

  
Olivia PAKAINA

La co-secrétaire,

  
Yasmina MALAU